

## **Assemblée générale**

### **Compte-rendu**

Jeudi 16 septembre 2021

14h00-18h00 CET

Réunion Zoom en ligne

#### **Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor**

**Adoption du projet d'ordre du jour et du compte-rendu de la réunion précédente (23/09/21):**  
adoptés

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation du Président.

#### **Programme de travail de l'année 6 (2021-2022)**

- **Présentation des priorités et des éléments livrables par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**

Le Secrétaire général explique que le projet de programme de travail avait été préparé par le Comité exécutif et envoyé à la Commission européenne pour qu'elle puisse émettre des observations. Le Secrétaire général présente les priorités et les éléments livrables, dont: les éléments non terminés du programme de l'année 5, la Stratégie De la ferme à la table, les accords et instruments commerciaux, le cadre des normes de commercialisation, la pêche INN et la gouvernance mondiale, EUMOFA, les APPD, l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les technologies de transmission des données sur la chaîne d'approvisionnement, l'obligation de débarquement, le CSTEP, les règles sanitaires et d'hygiène, la justification des allégations écologiques, l'autonomisation des consommateurs pour une transition écologique, entre autres.

Pim Visser (VisNed) se dit préoccupé par l'influence que pourrait avoir la Stratégie De la ferme à la table sur la révision du cadre des normes de commercialisation.

*L'Assemblée générale approuve le programme de travail de l'année 6.*

- **Présentation du budget par Panos Manias, Directeur financier**

Le Directeur financier présente le projet de budget. Le Directeur financier explique que le budget a été préparé en se basant sur l'idée que les réunions auraient lieu en présentiel. En termes de revenus, aucun changement significatif n'est envisagé. Cinq États membres contribuent systématiquement au MAC. Sur base des engagements des membres, il est prévu que 54 membres restent au sein du MAC.



Le montant de la contribution de la Commission se maintient à 300.000€. Les dépenses sont distribuées en six catégories: coûts de personnel, participation aux réunions, coûts d'information et de diffusion, coûts opérationnels, interprétation et traduction, autres contrats. Il n'y a de changements au niveau des coûts de personnel et des coûts opérationnels. Quatre groupes de réunions sont prévus en janvier, en mars, en mai et en septembre. Le budget prévu pour l'interprétation et la traduction a été augmenté.

*L'Assemblée générale approuve le programme de travail de l'année 6.*

### **Politique commune de la pêche et Organisation commune des marchés**

- **Présentation des rapports d'examen par Frangiscos Nikolian, Chef d'unité, MARE A4, et Fleur Breuillin, Chef d'équipe- Politique commune de la pêche, MARE D3**
- **Échange de vues**

Frangiscos Nikolian (DG MARE) rappelle qu'en vertu du règlement OCM, il est obligatoire de soumettre des rapports de mise en œuvre de la réglementation d'ici fin 2022. Il s'agira d'un rapport de mise en œuvre et non d'un rapport d'évaluation. Le rapport donnera un aperçu des progrès réalisés et des défis à relever. Aucune initiative législative n'est prévue après le rapport. M. Nikolian explique que, dans le contexte de la révision du cadre des normes de commercialisation, il pourrait y avoir une modification, afin de regrouper les trois législations en un seul règlement. Une évaluation du cadre des normes de commercialisation a eu lieu en 2019. Le représentant de la Commission souligne que le rapport de mise en œuvre de l'OCM couvrira tous les aspects de la réglementation, y compris les règles applicables aux Organisations de producteurs, l'information des consommateurs, les exceptions aux règles de la concurrence et les renseignements de marché. Au début du mois d'octobre, une enquête ciblée sera réalisée auprès des parties prenantes, afin de recueillir des opinions. Le MAC sera impliqué et consulté. Il y aura une importante coopération avec les services de la Commission concernés, y compris la DG SANTE, la DG Commerce, la DG COMP et la DG AGRI. Les États membres seront consultés par le biais du groupe d'experts sur les marchés. Le travail sur les rapports OCM et PCP aura lieu en parallèle. Au cours de la période à venir, un événement similaire sera organisé pour le rapport PCP, qui contiendra également une section sur le règlement OCM.

Fleur Breuillin (DG MARE) explique que la production d'un rapport sur le fonctionnement de la PCP d'ici la fin 2022 est une obligation juridique. Le but est de produire un rapport sur son fonctionnement et pas de l'évaluer ni de la réviser. Le périmètre couvrira toutes les dispositions du règlement PCP en mettant l'accent sur les dimensions sociales, le changement climatique et la propreté des océans. En termes de processus, une consultation ciblée en ligne va être lancée au cours des prochaines semaines. Il y aura des réunions dédiées sur le sujet, ainsi qu'un événement (séminaire). Mme. Breuillin attire l'attention du MAC sur le plan d'action visant à préserver les ressources halieutiques. La consultation portant sur cette initiative sera lancée au cours des prochaines semaines.



Pierre Commère (ADEPALE) aimerait en savoir plus sur la fusion des trois règlements existants du cadre des normes de commercialisation.

Frangiscos Nikolian (DG MARE) confirme que la fusion des réglementations était à l'examen. Dans le cadre de l'initiative REFIT, la Commission souhaite réduire le nombre de règlements. L'analyse d'impact sur la révision des normes de commercialisation est en cours de finalisation. Dans le cadre de l'analyse d'impact, la fusion pourrait être une option.

## **Les habitudes de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture des consommateurs européens**

- **Présentation du Rapport 515 de l'Eurobaromètre spécial par Laurène Jolly, MARE A4**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Laurène Jolly (DG MARE) explique qu'il s'agit de la troisième édition de l'Eurobaromètre sur les habitudes de consommation de produits de la pêche et de l'aquaculture des européens. La première avait eu lieu en 2016 et la deuxième en 2018. Certains questions portaient sur l'impact de la pandémie du Covid-19 et la façon dont les consommateurs ont perçu leur consommation au cours de cette période. Le travail de terrain a été réalisé entre mars et avril 2021. Il couvrait tous les États membres et les entretiens ont eu lieu en format présentiel et en ligne. Les consommateurs continuent à consommer des produits de la pêche et de l'aquaculture assez régulièrement. On enregistre une légère diminution par rapport à la dernière édition. 21% des citoyens européens consomment des produits de la pêche et de l'aquaculture dans des restaurants au moins une fois par mois. Il a aussi eu une diminution en raison de la fermeture du secteur hôtelier pendant la pandémie. Les personnes interrogées sont plus susceptibles de consommer des produits frais, suivi des produits surgelés, puis des produits en conserve. La grande majorité fait ses achats dans les magasins de proximité, dans les supermarchés ou les hypermarchés.

D'après les déclarations, la pandémie du Covid-19 a peu modifié les habitudes de consommation. Dans le cas des consommateurs dont la consommation a diminué, la principale raison était l'augmentation du prix de ces produits, suivi des changements de leur conditions financières, puis du remplacement des produits de la pêche par d'autres denrées alimentaires. Parmi les consommateurs ayant augmenté leur consommation, cette décision était liée à une plus grande sensibilité aux questions de santé, suivi des changements de régime alimentaire et de la disponibilité des produits dans les magasins. En termes de préférences, les aspects les plus importants lors de l'achat de produits de la pêche et de l'aquaculture sont l'apparence, le coût et l'origine. L'importance du dernier critère a considérablement augmenté depuis la dernière édition. Plus de consommateurs préfèrent des produits d'origine sauvage ou déclarent ne pas avoir de préférence. De moins en moins de consommateurs ont une préférence spécifique. Pour ce qui est des personnes interrogées qui ne consomment pas ou très peu de produits de la pêche et de l'aquaculture, la raison principale est qu'ils



n'aiment pas le goût/ l'odeur/ l'apparence. Parmi les autres raisons, il y a le fait que les produits sont trop chers ou qu'elles ne sont pas habituées à ces produits.

En ce qui concerne l'information sur les produits de la pêche et de l'aquaculture, aux yeux des consommateurs de produits frais, surgelés et séchés, l'information obligatoire la plus importante est la « date limite d'utilisation » et la date « à consommer de préférence avant », le nom du produit et l'espèce, et l'origine sauvage ou d'élevage. Pour les produits en conserve et préparés, l'information obligatoire la plus importante est l'espèce, afin de savoir s'il s'agit de poisson sauvage, puis la zone de capture ou de production. En termes d'information volontaire, les consommateurs ont indiqué qu'ils étaient intéressés par la date de capture ou de production et par des informations environnementales.

Parmi les principaux éléments de conclusion, Mme. Jolly souligne que la consommation à domicile et à l'extérieur a diminué depuis 2018, mais que les produits sont encore consommés assez régulièrement. L'apparence n'est pas le critère le plus important lors de l'achat des produits, mais qu'il ne faut pas non plus laisser de côté. Le prix est un facteur d'achat important. L'origine du produit pèse de plus en plus lourd dans la décision des consommateurs. Les préférences sont de moins en moins marquées, que ce soit en faveur des produits d'origine sauvage ou d'élevage. L'enquête confirme que les consommateurs s'attendent à ce que les produits préparés et en conserve soient accompagnés d'information sur le secteur. Les consommateurs sont aussi de plus en plus intéressés par les questions environnementales. Ils sont de plus en plus intéressés par les informations sur les volets environnemental, social et éthique, mais l'influence de ces critères reste limitée lors de la décision d'achat. La crise du Covid-19 ne semble pas avoir singulièrement affecté les habitudes de consommation. Pour ceux dont la consommation a diminué, c'est principalement pour des raisons financières.

- **Échange de vues**

Le Président reconnaît que la consommation a diminué. Du point de vue de son organisation, le changement de perception entre produit sauvage et produit d'élevage est correct. Il serait intéressant d'en savoir plus sur la perception négative relative au goût/ odeur/ apparence, qui a diminué. Cela pourrait être lié à l'augmentation des ventes de produits pré-emballés et à valeur-ajoutée. En raison des coûts, les consommateurs vont probablement chercher des produits à valeur ajoutée.

Jean-Marie Robert (Les Pêcheurs de Bretagne), concernant l'augmentation et la diminution de la consommation, fait remarquer que cela pourrait être en lien avec les perceptions relative à l'état des stocks halieutiques. L'état des stocks halieutiques de l'UE s'améliore, surtout dans les eaux de l'Atlantique Nord. M. Robert se demande si les consommateurs peuvent facilement trouver des informations relatives au statut des stocks et au RMD. Les consommateurs devraient être informés des évolutions positives des stocks.



Sean O'Donoghue (KFO) aimerait connaître l'ampleur de l'échantillon statistique utilisé et les limites de confiance. M. O'Donoghue est préoccupé par certaines tendances identifiées dans l'étude. Si la consommation continue à diminuer, le secteur va faire face à une situation très difficile. Certains éléments sont contradictoires, étant donné que les consommateurs ne se préoccupent pas de savoir si un produit est produit en ferme ou s'il est sauvage, mais, en parallèle, ils souhaitent que cette information apparaisse sur l'emballage. Le MAC devrait réexaminer l'enquête avec soin. M. O'Donoghue souligne l'importance de l'importance du prix dans les décisions d'achat. Il est surpris que les préoccupations environnementales n'arrivent pas plus haut dans la liste des priorités.

Le Président se demande si la consommation était analysée en termes de valeur ou de volume. Dans le cas des produits à valeur ajoutée, la quantité de poisson est inférieure, mais la valeur est plus élevée.

José Beltrán (OPP Lugo) aimerait connaître le périmètre de l'échantillon. Les préférences peuvent changer de façon significative d'une région géographique à l'autre. Il est intéressant de voir que le prix reste un critère essentiel. M. Beltrán aimerait savoir si les consommateurs avaient exprimé une préférence entre les produits d'origine UE et les autres.

Francisco Nikolian (DG MARE) explique que la méthodologie utilisée pour cette enquête est la même que celle de toutes les enquêtes Eurobaromètre. L'échantillon est supérieur à 26.000 personnes. Il constitue une base robuste qui permet de tirer des conclusions. En ce qui concerne la question de M. Robert sur le fait d'informer les consommateurs de l'amélioration du statut des stocks, M. Nikolian souligne que la Commission s'efforce de le faire, grâce à la révision du cadre des normes de commercialisation, par exemple. En termes d'origine, les consommateurs aimeraient savoir si le produit est local ou importé. Au cours de la pandémie du Covid-19, les marchés locaux ont reçu un soutien considérable.

Laurène Jolly (DG MARE), au sujet de l'origine, explique qu'une enquête de 2018 a montré que les consommateurs préfèrent les produits de leur propre État membre. Les réponses ne sont pas les mêmes entre les États côtiers et les États enclavés. L'enquête n'a pas couvert la question de l'information sur le statut des stocks. Néanmoins, la consultation publique sur la révision du cadre des normes de commercialisation comportait quelques questions sur le sujet. Les réponses à la consultation publique sont disponibles au public. Concernant la consommation auto-déclarée, il sera important d'examiner les chiffres économiques de la consommation réelle. Il est important de tenir compte des différentes caractéristiques socioéconomiques et des groupes d'âge. Les principaux consommateurs de produits de la pêche et de l'aquaculture sont le groupe le plus âgé. La base de données de l'enquête est disponible au public. Le prix reste un élément extrêmement important et les produits de la pêche et de l'aquaculture sont encore perçus comme des produits chers.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgroßhandels e.V.) fait remarquer qu'en 2020, en Allemagne, les consommateurs ont acheté des quantités significatives de



poisson en conserve et surgelé, ce qui a donné lieu à une diminution des achats en 2021. L'origine ne jouait donc pas un rôle significatif dans la décision d'achat. Les consommateurs étaient davantage préoccupés par la disponibilité de l'approvisionnement. La Commission devrait se concentrer davantage sur l'importance de l'origine sauvage ou d'élevage. Un calcul de l'élasticité du prix et des revenus serait aussi utile.

Le Président fait remarquer que, pour certaines espèces, il est possible de voir la relation entre l'augmentation du prix et la diminution de la consommation. En même temps, ces études ont des limites, étant donné que les supermarchés imposent certains niveaux de prix par paquets.

### **Fonctionnement des Conseils consultatifs dans le cadre de la Politique commune de la pêche**

- **Échange de vues sur le projet de règlement délégué de la Commission**

Le Président rappelle que le projet de règlement délégué de la Commission est le fruit de plusieurs échanges lors des réunions inter-CC, de l'expérience passée et d'échanges internes.

Le Secrétaire général explique que le but du projet de règlement est d'améliorer le fonctionnement des Conseils consultatifs. La période pour effectuer des contributions allait du 19 juillet au 10 septembre 2021. Le MAC n'a pas répondu à la consultation publique mais le Comité exécutif avait déjà participé par le biais de diverses positions et documents à d'autres occasions. Par conséquent, la DG MARE connaît déjà le point de vue du MAC.

Le Secrétaire général passe en revue les principaux changements proposés dans le projet de règlement. Pour le MAC, aucun des changements n'est controversé. En termes de structure et d'organisation, l'origine du Président peut être différente de celle des membres. Même si le fait d'avoir des Président externes n'est pas une pratique généralisée, c'est une pratique établie dans certains Conseils consultatifs. La Commission reconnaît donc la légalité de cette pratique. Le Président et le Vice-président doivent être désignés dans les différentes catégories. C'est une pratique déjà établie au sein du MAC. Lorsque c'est possible, le Président et le Vice-président nommés au sein des groupes de travail devraient être issus des différentes catégories. C'est également une pratique établie au sein du MAC. Une évaluation de la performance doit être réalisée tous les cinq ans. Le MAC a déjà entrepris une évaluation de sa performance. Le projet d'acte délégué fournit des critères pour faciliter la classification des membres. Le MAC n'a pas rencontré de problèmes pour classer ses membres. Il existe une nouvelle section sur la classification des associations en lien avec l'utilisation de l'environnement marin et de l'espace maritime, ce qui pourrait s'avérer controversé dans certains Conseils consultatifs, mais peu probable au sein du MAC.

### **Point d'information sur le travail réalisé par le groupe de travail**

- **Rapport de Sean O'Donoghue, président du groupe de travail 1**



Sean O'Donoghue (KFO) se dit satisfait du niveau de productivité du groupe de travail 1. M. O'Donoghue souligne l'importance de l'avis sur l'impact et l'atténuation de la pandémie du Covid-19 et sur le dialogue avec la DG MARE. La Commission a pris en compte la plupart des recommandations. Plusieurs avis ont été élaborés sur le cadre des normes de commercialisation et un autre avis est en cours d'examen. Le Président du groupe de travail 1 souligne l'importance de l'avis sur la Stratégie en faveur de la biodiversité. Il y a aussi eu plusieurs interactions avec le CSTEP, notamment avec la participation aux réunions sur le Rapport économique annuel. Pour l'année 6, il attire l'attention sur les priorités suivantes: le FEAMPA, EUMOFA et le cadre des normes de commercialisation.

- **Rapport de Pierre Commère, président du groupe de travail 2**

Pierre Commère (ADEPALE), au sujet de la pêche INN, souligne l'échange de vues sur le système de cartons de couleurs qui s'est tenu avec la Commission lors de la réunion de janvier. L'avis sur l'importation de produits issus de la pêche INN du Ghana a été adopté. Le groupe de travail 2 s'est mis d'accord sur le texte de l'avis portant sur les pavillons de complaisance, qui a été envoyé au CCPL en vue d'une éventuelle adoption conjointe. M. Commère attire l'attention des membres sur les travaux relatifs au Brexit, notamment l'adoption d'un avis relatif aux les répercussions sur le marché. Un courrier sur la responsabilité sociale a été envoyé à la FAO. Le groupe de travail 2 a aussi examiné les plans d'urgence en matière d'approvisionnement alimentaire. En ce qui concerne les APPD, un questionnaire a été élaboré, suivi de l'adoption d'un avis et d'un échange de vues avec la Commission. Une étude d'EUMOFA sur l'impact des importations sur la pêche artisanale a aussi été présentée. En termes de commerce, un échange de vues sur le conflit commercial UE-États-Unis a eu lieu, ainsi qu'un échange sur les règles d'origine du Cap-Vert et la renégociation de l'Accord EEE. Le groupe de discussion initial sur le commerce a été mis en place et fera un point d'information lors de la prochaine réunion.

- **Rapport de Benoît Thomassen, président du groupe de travail 3**

Benoît Thomassen (FEAP) explique que, depuis la dernière réunion de l'Assemblée générale, le groupe de travail 3 s'est réuni à cinq reprises. Le groupe de travail a préparé un nombre important d'avis, y compris sur le programme européen de promotion des produits agricoles et de la mer, les plastiques, les allégations de durabilité volontaires, l'étiquetage du caviar, l'étiquetage Nutri-Score, l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires, les matériaux en contact avec des denrées alimentaires, les imitations de produits d'imitation d'origine végétale, les BCP dans l'huile de poisson et la valeur des produits de la mer en termes de santé et d'environnement.

### **Programme de travail de l'année 5 (2020-2021)**

- **Point d'information sur les priorités par Pedro Reis Santos, Secrétaire général**



Le Secrétaire général présente les priorités et les éléments livrables de l'année 5. Le Secrétaire général souligne le haut niveau de productivité. Depuis la création du MAC, l'année 5 est l'année opérationnelle au cours de laquelle le MAC a adopté le plus grand nombre d'avis. Le Secrétaire général remercie les Présidents et les membres pour leur productivité.

Le Président félicite le MAC pour le nombre d'avis produits et félicite le Secrétariat pour son travail. Le Président remarque que le passage aux réunions en ligne s'est avéré fructueux.

- **Point d'information sur les comptes, par Panos Manias, Directeur financier**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Le Directeur financier présente le bilan et le compte de résultats de l'année 4. Ils ont été préparés en collaboration avec les comptables externes et ont été audités. Ils ont également été inclus dans un rapport envoyé à la Commission. Au cours de l'année 4, les charges d'exploitation s'élevaient à 287.365,61€ et les revenus s'élevaient à 292.325,00€. Les bénéfices d'exploitation s'élevaient à 4.959,39€, et cette somme restera sur le compte en banque sous forme de réserve.

Pierre Commère (ADEPALE) se demande si l'expression « résultat d'exploitation » était appropriée, vu que le MAC est une organisation à but non lucratif.

Le Directeur financier explique qu'il utilise un modèle développé par les autorités nationales pour toutes les organisations en Belgique. Le montant ne sera pas distribué et restera sous forme de réserve.

Nicolás Fernández Muñoz (OPP72) souligne qu'il est normal pour une organisation à but non lucratif de garder un certain revenu. Cela ouvrira de nouvelles possibilités pour améliorer les travaux du MAC.

Sean O'Donoghue (KFO) souligne que les pays de l'OCDE utilisent des normes de comptabilité strictes.

*L'Assemblée générale approuve le bilan et le compte de résultats de l'année 4.*

Le Directeur financier présente les comptes de l'année 5. Le budget a été amendé. Depuis que les réunions ont lieu en format virtuel, les coûts d'organisation ont diminué. Les coûts d'interprétation et de traduction ont augmenté. Il a aussi été décidé d'actualiser le site internet et de réaliser une évaluation externe de la performance. Pour les catégories A, « Personnel », D « Coûts opérationnels » et E « Interprétation et traduction », les dépenses réelles sont proches de ce qui était prévu dans le budget. Pour le groupe F « Autres contrats », le site internet, l'évaluation de la performance et l'audit externe engendreront des dépenses supplémentaires. Aucune dépense supplémentaire n'est prévue pour les groupes B « Participation aux réunions » et C « Information et préparation des réunions ». Par conséquent, le MAC ne recevra pas la totalité de l'enveloppe financière de la Commission. Le





Directeur financier présente les revenus qui proviennent des membres et des États membres. Les cotisations ont augmenté et les contributions financières des États membres ont diminué.

Sean O'Donoghue (KFO) se demande pourquoi les États membres n'ont pas contribué financièrement, et si le MAC avait maintenu le contact avec eux.

Le Secrétaire général répond que le Secrétariat était en contact avec les États membres, mais que les États membres n'étaient pas obligés d'envoyer des contributions financières. La situation varie beaucoup en fonction de l'autorité nationale de l'État membre. Le Secrétaire général encourage les membres à contacter leurs autorités nationales et à insister sur l'importance du soutien au MAC et à d'autres Conseils consultatifs.

Matthias Keller (Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.) souligne qu'il est effectivement très important que les membres contactent leurs autorités nationales afin de demander un soutien financier pour le MAC.

### Évaluation de la performance du MAC

- **Présentation de l'évaluation externe par Benoît Guérin, BG Sea Consulting**
- **Prochaines étapes**

Cliquer [ici](#) pour accéder à la présentation.

Benoît Guérin (BG Sea Consulting) présente son expérience professionnelle au sein des Conseils consultatifs. Entre 2007 et 2013, il fut Secrétaire exécutif du CC EAS. Il a ensuite été membre du Comité exécutif du MEDAC. En 2019-2020, il a réalisé une évaluation de la performance du CCPL. M. Guérin souligne que ces évaluations de performance sont importantes pour la Commission. L'objectif est de procéder à une évaluation externe et objective du fonctionnement des organes internes du MAC et de la performance du MAC en tant qu'organe consultatif dans un environnement institutionnel, et d'identifier des exemples de bonnes pratiques et de carences.

M. Guérin explique également que des termes de référence ont été adoptés par le Comité exécutif. Ils couvrent le fonctionnement des organes du MAC, le processus de prise de décision, la représentation des différents intérêts, la performance des Présidents et du Secrétariat, la relation avec la Commission, les États membres et d'autres Conseils consultatifs, la transparence, la communication et les relations publiques. En termes de méthodologie, il procèdera à une analyse de l'information disponible, à l'analyse des réunions, des entretiens semi-directifs avec des partenaires et des observateurs et des enquêtes en ligne. Des conclusions temporaires seront soumises en janvier 2022 et le rapport final des recommandations et des actions prioritaires sera conclu en mars 2022.

### Points divers



Aucun.



## Liste des participants

Représentant	Organisation
Agnieszka Korbel	WWF
Anna Boulova	FRUCOM
Benoît Guérin	BG Sea Consulting
Benoît Thomassen	FEAP
Bruno Guillaumie	EMPA
Catherine Pons	FEAP
Christine Absil	Good Fish Foundation
Daniel Voces de Onáindi	Europêche
Daniel Weber	European Fishmeal
Diego Garrido	Conxemar
Emma Soto	Parlement européen
Emiel Brouckaert	AEOP
Felicidad Fernández Alonso	ANFACO-CECOPECA
Fleur Breuillin	Commission européenne
Frangiscos Nikolian	Commission européenne
Georg Werner	Fondation pour la justice environnementale
Guus Pastoor (Président)	Visfederatie
Javier Ojeda	FEAP
Jean-Marie Robert	Les Pêcheurs de Bretagne
Jennifer Reeves	MSC
Jérémie Souben	FEDOPA
José Basilio Otero Rodríguez	FNCP
Juan Manuel Fernández Beltrán	OPP Lugo
Juan Manuel Trujillo Castillo	ETF
Katarina Sipic	AIPCE-CEP



Représentant	Organisation
Laurène Jolly	Commission européenne
María Luisa Álvarez Blanco	FEDEPESCA
Massimo Bellavista	COPA COGECA
Matthias Keller	Bundesverband der deutschen Fischindustrie und des Fischgrosshandels e.V.
Nicolás Fernández Muñoz	OPP72
Panos Manias	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Patrick Murphy	IS&WFPO
Pedro Reis Santos	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Pierre Commère	ADEPALE
Pim Visser	VisNed
Purificación Fernández	OPPC-3
Quentin Marchais	ClientEarth
Roberto Carlos Alonso	ANFACO-CECOPECA
Rosalie Tukker	Europêche
Santiago Folgar Gutiérrez	AVOCANO
Sean O'Donoghue	Killybegs Fishermen's Organisation Ltd
Stavroula Kremmydiotou	Conseil consultatif pour les marchés (MAC)
Vanya Vulperhorst	Oceana
Yannis Pelekanakis	FEAP
Zarah Bellefroid	AEOP

